QUELQUES

N° 281.

PROPOSITIONS

DE MÉDECINE,

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 31 août 1830, pour obtenir le grade de Docteur en médecine;

PAR V.-E.-O. GENEST, de Baguer-Morvan,

Département d'Ille-et-Vilaine;

Bachelier ès-sciences de la Faculté de Paris.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1830.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. DUBOIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER, *Examinateur.*
Physiologie	DUMÉRIL.
Chimie médicale	ORFILA.
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	CLARION.
Pharmacologie	GUILBERT, *Président.*
Hygiène	ANDRAL.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. ROUX.
Pathologie médicale	FIZEAU. FOUQUIER.
Opérations et appareils	RICHERAND, *Suppléant.*
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU.
Clinique médicale	CAYOL. CHOMEL. LANDRÉ-BEAUVAIS. RÉCAMIER.
Clinique chirurgicale	BOUGON. BOYER. DUBOIS. DUPUYTREN, *Examinateur.*
Clinique d'accouchemens	DENEUX, *Examinateur.*

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, DES GENETTES, DEYEUX, LALLEMENT, LEROUX.

Agrégés en exercice.

Messieurs	Messieurs
Baudelocque.	Dubled.
Bayle.	Dubois.
Berard.	Gerdy.
Blandin.	Gibert.
Bouillaud.	Hatin, *Suppléant.*
Bouvier.	Lisfranc.
Briquet.	Martin Solon.
Brongniart, *Examinateur.*	Piorry.
Cloquet, *Examinateur.*	Rochoux.
Cotterau.	Sandras.
Dance.	Trousseau.
Devergie.	Velpeau.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MON PÈRE

ET

A MA MÈRE.

Gage d'amour et de reconnaissance.

A MES FRÈRES ET A MES SOEURS.

Témoignage de la plus tendre affection.

V.-E.-O. GENEST.

Digitized by the Internet Archive
in 2025

https://archive.org/details/demedecine0009veog

QUELQUES

PROPOSITIONS

DE MÉDECINE.

I.

Les scrophules sont une maladie propre au système lymphatique, et surtout à ses ganglions, qui par leur structure en favorisent singulièrement les progrès.

II.

Cette affection n'est point le résultat d'un virus, mais elle est due à un état particulier des solides et des liquides; et c'est cet état qu'on appelle *constitution* ou *diathèse scrophuleuse*.

III.

La constitution scrophuleuse est due à un défaut de nutrition des différens tissus organiques, d'où résulte l'étiolement de ces mêmes tissus.

IV.

Les scrophules apparaissent sous forme de tumeurs circonscrites, peu douloureuses, lentes à s'enflammer et à suppurer, siégeant le plus ordinairement sous les tégumens de la mâchoire inférieure, du

cou, des aisselles, des aines ou des jarrets, communément avec pâleur du visage et bouffissure de la lèvre supérieure.

V.

Les enfans jusqu'à la puberté en sont attaqués de préférence.

VI.

Parmi les causes déterminantes des scrophules, on peut mettre au premier rang l'habitation dans un pays froid et humide, mal aéré et privé des rayons du soleil; le passage d'un pays sec et tempéré dans un pays froid et marécageux.

VII.

Chez la plupart des sujets, les engorgemens scrophuleux sont accompagnés à leur début de douleurs lancinantes, de chaleur, de rougeur et de tension locales, qui caractérisent une véritable inflammation des ganglions.

VIII.

Il n'est pas rare de voir la maladie scrophuleuse succéder à la syphilis, mais ce n'est point cette dernière maladie qui dégénère, comme on l'a dit, en un virus scrophuleux; l'affection strumeuse est due dans ce cas à la profonde détérioration causée dans toute l'économie par le traitement mercuriel.

IX.

Quoique le tempérament lymphatique soit la plus forte prédisposition à l'affection scrophuleuse, cependant des individus sanguins peuvent en être atteints, surtout quand ils sont soumis à l'influence d'un air humide, froid et non renouvelé.

X.

La diathèse scrophuleuse donne fréquemment lieu à des phlegma-

sies des membranes muqueuses, telles que des ophthalmies, des coryzas. On voit souvent survenir des diarrhées, des leucorrhées, etc.

XI.

Le système osseux est, après le lymphatique, celui qui porte le plus souvent des traces de l'affection strumeuse.

Tantôt ce système se ramollit; dans d'autres cas, les os se courbent dans toute l'étendue du corps, d'autres fois dans quelques parties seulement, d'où résulte le rachitis général ou partiel. Tantôt l'os se tuméfie et se carie; de là les caries scrophuleuses et certaines tumeurs blanches, qui reconnaissent aussi quelquefois pour cause le gonflement scrophuleux des cartilages ou des parties molles voisines des articulations.

XII.

Il arrive quelquefois que sur un même individu des ulcères scrophuleux résistent à tous les moyens curatifs, tandis que d'autres se cicatrisent promptement; mais alors la maladie se déclare vers une autre région.

XIII.

On ne doit jamais donner à un enfant une nourrice atteinte de scrophules, non que cette maladie soit contagieuse, mais l'état des solides et des liquides se trouvant altéré, le lait se trouve nécessairement vicié, et l'enfant doit en éprouver des effets nuisibles.

XIV.

C'est surtout aux moyens hygiéniques qu'un médecin doit recourir dans le traitement des scrophules. Il peut y joindre comme auxiliaires les moyens pharmaceutiques; mais seuls, ceux-ci ne parviendront jamais à refaire suffisamment la constitution du malade.

XV.

Quand un individu passe d'un climat chaud dans un climat froid, l'appareil respiratoire prend une activité plus considérable; de là des congestions et la fréquence d'inflammations du poumon.

Si, au contraire, il passe d'un pays froid dans un pays chaud, il produit trop de chaleur, des sueurs considérables surviennent et l'affaiblissent. Ces sueurs, quoique très-utiles, ne suffisent pourtant pas pour diminuer la quantité de chaleur produite au point de la mettre en rapport avec celle du climat; et bien que l'appareil respiratoire diminue d'activité, cependant il se produit un état pléthorique dépendant de la connexion entre la production du sang et de la chaleur: la circulation s'accélère, l'abattement, la somnolence, ainsi que des hémorrhagies des membranes muqueuses digestives, nasales et rarement des pulmonaires ont lieu, sinon on voit survenir des congestions sur l'appareil tégumentaire externe, ou sur la membrane muqueuse gastro-intestinale, enfin sur les centres nerveux.

XVI.

Les affections du foie sont d'autant plus fréquentes et plus graves que la température est plus élevée.

XVII.

Toutes les fois que la double fonction du poumon et du rein diminue, l'activité du foie tend à augmenter; alors il y a malaise, jusqu'à ce qu'une sécrétion biliaire abondante ne soit établie, et n'ait suppléé à ce défaut d'action; et si on ne favorise pas par un régime convenable le rétablissement de ces fonctions, il se produit un véritable état morbide.

XVIII.

Lorsqu'un organe a joui pendant long-temps d'une très-grande vitalité, tout à coup il perd son énergie : ainsi, dans les pays chauds, chez des personnes qui ont eu des hépatites, on a vu survenir l'atrophie du foie; il est comme frappé de torpeur, pâle, et au lieu de bile, il ne sécrète que du mucus.

XIX.

Dans les pays humides, le traitement antiphlogistique doit être moins

énergique que dans les pays chauds, et l'abus des excitans est moins nuisible. Les stimulans, comme le thé, le café et les liqueurs fortes, peuvent être plus impunément mis en contact avec l'économie.

XX.

Les inflammations du tube intestinal sont d'autant plus graves et excitent d'autant plus de sympathies que les pays sont plus chauds.

FIN

HIPPOCRATIS APHORISMI.

(*edente* PARISET).

I.

Puer non laborat podagrâ, antè veneris usum. *Sect.* 6, *aph.* 30.

II.

In morbis acutis, extremarum partium frigus, malum. *Sect.* 7, *aph.* 1.

III.

Sanguine multo effuso, convulsio et singultus superveniens, malum. *Sect.* 6, *aph.* 3.

IV.

In febribus acutis convulsiones, et circa viscera dolores vehementes, malum. *Sect.* 4, *aph.* 66.

V.

Qui sanguinem spumosum exspuunt, his ex pulmone talis rejectio fit. *Sect.* 5, *aph.* 13.

VI.

Ubi somnus delirium sedat, bonum. *Sect.* 2, *aph.* 2.